

## LES COLPORTEURS L'EMPORTENT

Avant de se séparer, les échevins de Montréal, ont réglé la question des colporteurs.

Nous devons dire qu'ils ne l'ont pas réglée dans un sens favorable aux intérêts de la ville et moins encore dans un sens favorable aux intérêts du commerce établi.

Ce n'est, d'ailleurs, qu'une question ajournée, le conseil moribond aura un successeur et il est à espérer que ce successeur sera meilleur juge en la matière.

En attendant, les cris de la rue, les coups de sonnette à toutes les portes continueront à se faire entendre, au grand déplaisir d'une grande partie de la population, de même que continuera la vente de marchandises avariées et à fausse mesure, au détriment de la classe la moins fortunée, c'est-à-dire de celle qui aurait le plus besoin d'être protégée contre la rapacité des colporteurs.

## LE SERVICE D'EAU A MONTREAL

Le bris d'un tuyau du service de distribution d'eau à Montréal, cette semaine, a été un accident grave qui a eu des conséquences sérieuses et aurait pu en avoir de plus sérieuses encore.

Un incendie n'a pu être combattu efficacement dès le début, faute d'eau, ou mieux, d'une pression suffisante et, à un moment donné, on pouvait craindre une conflagration qui aurait jeté la ruine dans tout un quartier populeux et peu fortuné.

Il est curieux qu'on ne se soit aperçu de la baisse du niveau de l'eau à l'aqueduc que quand on a eu besoin de cette eau pour éteindre l'incendie. D'autre part, il semble surprenant aussi qu'on ait éprouvé tant de difficultés à localiser l'endroit où s'était opérée la rupture du tuyau.

Autre chose encore qui prouve que le service de l'aqueduc cloche en bien des points, c'est que quand la pression étant redevenue normale, on reprit la distribution de l'eau, cette eau entraînait avec elle tant de saletés et de boue qu'on ne peut plus douter maintenant que cette eau n'est pas potable.

Au nom de l'hygiène publique, il faut que l'eau soit rendue potable soit en la filtrant, soit en allant la chercher à des sources plus pures. Mais surtout qu'on fasse vite pour éviter que les épidémies se répètent.

## Personnel

—M. A. E. d'Artois, de la maison A. E. d'Artois & Fils, a été élu maire de la Ville de Farnham, par acclamation, le 17 de ce mois.

Nos sincères félicitations.

## LES ELECTIONS MUNICIPALES

A Montréal, la question dominante actuellement est celle des élections municipales.

Il est généralement admis que, pour la Mairie et le Bureau de Contrôle, la liste des candidats établie par le Comité de Contrôle devra rallier la grande majorité des élections au jour du scrutin.

Il est inutile de rappeler avec quel soin et avec quel souci de donner satisfaction à tous les éléments de notre population a été fait le choix du Comité des Citoyens.

La situation était toute nouvelle. Il fallait que quelqu'un se dévouât pour guider le public dans le choix de candidats devant remplir, l'un, la première place tant au Conseil Municipal qu'au Bureau de Contrôle, et les autres, des fonctions entièrement nouvelles dans notre Cité.

Les hommes droits, influents et distingués qui forment le Comité des Citoyens ne pouvaient désigner au vote des électeurs que des candidats en tous points recommandables.

Ces candidats, compétents à remplir les fonctions pour lesquelles ils se présentent devant l'électorat, se recommandent également par leur passé sans tache et par la situation que chacun d'eux occupe dans l'élément qu'il doit représenter.

Le Comité des Citoyens n'a donc rien fait que de louable et de méritoire en désignant aux électeurs des candidats qui lui semblaient remplir toutes les conditions voulues pour bien gérer les affaires de la Cité.

Le Comité des Citoyens aurait pu se servir de la grande influence et de l'honorabilité bien connue de ceux qui en sont l'âme et l'esprit dirigeants, pour prendre une part active dans la désignation des candidats à l'échevinat.

Sagement, il a décidé de laisser ce soin aux Comités des différents quartiers et de n'intervenir que s'il en était sollicité par les électeurs et seulement dans les quartiers où son appui serait réclamé.

On ne peut donc accuser, comme on l'a fait injustement, le Comité des Citoyens de s'immiscer d'une façon indue dans le choix des candidats.

Ce n'est pas qu'il se désintéresse des élections de quartiers; non, certes, car il soutiendra de toutes ses forces et par tous les moyens utiles les candidats les plus recommandables choisis par les comités de quartiers.

De cette façon et tous les citoyens honnêtes se donnant un mutuel appui, nous sommes en droit de compter qu'après le 1er février, Montréal comptera au nombre des villes bien et honnêtement administrées.

Les bonnes moeurs et la morale sont des amies jurées et de fermes alliées.—  
(Watta).

## LA PRESIDENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

Samedi après midi, le 15 janvier, vers trois heures, un groupe important et nombreux des membres de la Chambre de Commerce du District de Montréal, s'est rendu à l'hôtel Windsor, pour y rencontrer M. O. S. Perrault, et le prier d'accepter de se porter candidat à la présidence de la Chambre de Commerce, pour l'exercice 1910. Ce groupe représenté à M. Perrault que des raisons très sérieuses, raisons connues d'un certain nombre des membres de la Chambre motivaient leur démarche; qu'en outre, le principe de remplir les différentes fonctions d'officier avant d'arriver à la présidence n'a jamais été absolument reconnu par la Chambre, car plusieurs de ses membres, des plus honorables et des plus compétents, ont rempli différentes charges d'officier, sans cependant jamais arriver à la présidence; qu'il est du plus haut intérêt, pour le succès et le développement futur de la Chambre, de placer à sa tête, un homme qui possède la confiance des membres en général, à un degré aussi élevé que la possède M. I. Préfontaine, le président sortant de charge, et surtout, un homme toujours disposé à exécuter les vœux de la majorité; que leur requête était appuyée par plus de cinq cents membres de la Chambre, recrutés parmi les représentants les plus influents de l'industrie de la finance, du haut commerce, des professions libérales et du commerce de détail.

M. O. S. Perrault a été très heureux dans sa réponse. Il remercia d'abord bien sincèrement les personnes présentes et celles qui ont signé la requête en sa faveur, de la confiance qu'elles lui témoignaient. Il fit observer qu'il a toujours été heureux de travailler de son mieux aux intérêts de la Chambre de Commerce; qu'il n'a aucunement l'idée d'usurper ce qui, à première vue, peut paraître appartenir à autrui, mais qu'on lui a fait valoir certaines raisons, qui, après tout, n'intéressent que les membres de la Chambre. Il ajouta que, dans son intérêt personnel, il aurait préféré faire un stage plus prolongé comme conseiller ou comme officier de la Chambre, mais qu'en présence d'une requête telle que celle qui lui est présentée, requête motivée par des personnes aussi influentes et aussi distinguées, il croit de son devoir, de considérer très attentivement les différents aspects de la question, et il tient à affirmer à ses collègues qu'en toute occasion, il restera fidèle et dévoué aux meilleurs intérêts de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Parmi les signataires de la requête présentée, nous avons remarqué les noms des messieurs suivants:

Honorable T. Berthiaume, président de "La Presse"; Eugène Tarte, vice-prési-